

VILLE DE PULNOY
CR N°2015-150/SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 12 NOVEMBRE 2015

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO WEHRLÉN SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB MARCHAL-BATT AMOUROUX MASSON DEVITERNE HAUSERMANN ENEL

Absents excusés :

I. GAUCHE a donné pouvoir à A. ANDRÉ
S. PIGNOT a donné pouvoir à M. OGIEZ
A. CASTELA a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
V. BRETON a donné pouvoir à S. DUSSIAUX
I. CHIARAMIDA a donné pouvoir à P. HAUSERMANN

M. MARCHAL-BATT absente à partir de la 9^{ème} question
G. ROYER absent à partir de la 10^{ème} question puis retour à la 12^{ème} question

Secrétaire : D. Deviterne

Approbation du compte rendu de la séance du 21 Septembre 2015 : pas d'observation

1) Rapport d'activité 2014 du grand Nancy

Les élus présentent un domaine d'activités composant le rapport d'activités :

- S. Dussiaux : une politique de mobilité partagée
- P. Lago : une politique économique collective
- ML Masson : une politique d'écoaménagement intégrée
- S. Dussiaux : la nature en ville
- D. Zietersky : une politique des services urbains et d'écologie urbaine toujours plus exigeante
- N. Houdry - Nicolas Jacob : une politique de cohésion sociale partagée
- M. Piccoli : une gouvernance à approfondir
- G. Nicola : un budget maîtrisé au service de l'investissement

Le Conseil Municipal prend acte.

2) Rapport d'activité 2014 du grand Nancy sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

F. Perrollaz commente le rapport d'activité.

Le Conseil Municipal prend acte.

3) Rapport d'activité 2014 du Grand Nancy sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

F. Perrollaz commente le rapport d'activité.

Le Conseil Municipal prend acte.

4) Rapport d'activité 2014 du Grand Nancy « au cœur des territoires »

G. Nicola explique le rapport du Grand Nancy concernant les actions menées sur Pulnoy.

Le Conseil Municipal prend acte.

5) Contrat de ville 2015-2020 du Grand Nancy

N. Houdry explique que le Grand Nancy a pris la compétence politique de la ville et donne lecture du projet de délibération.

N. Houdry montre la carte des Quartiers Politique de la Ville (QPV) situés sur 9 communes du Grand Nancy.

La nouveauté de ce contrat de ville est qu'il touche l'Humain dans sa globalité : emploi, santé, sécurité...

G. Royer regrette que les zones prioritaires définies par l'Etat soient identiques à celles figurant dans le contrat de ville précédent, alors que l'on assiste à des mutations de familles des quartiers prioritaires vers des quartiers non prioritaires. Ces mêmes territoires sont renouvelés jusqu'en 2020, alors que des difficultés existent dans toutes les communes.

Le Maire répond qu'elle est intervenue en réunion au Grand Nancy pour faire part de son doute sur l'efficacité de ces politiques publiques, puisque les aides au titre de la politique de la ville sont dirigées encore vers les mêmes quartiers. Elle a fait remarquer que Pulnoy est à nouveau exclue des fonds de soutien pendant 6 ans. La réponse apportée est que le revenu par habitant pulnoéen est supérieur à celui pris en compte pour bénéficier des aides (15 000€ contre 11 000€). Cependant, sur une période de 6 ans, il peut y avoir des changements dans une ville.

G. Royer répond que le revenu par habitant pris en compte pour déterminer l'appartenance à un quartier prioritaire est toujours en décalage dans le temps. Il s'agit d'une politique injuste.

Vote : 5 abstentions (G. Royer, J. Enel, D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida)

Pour : 22

6) Règlement relatif aux astreintes hivernales

Le Maire donne lecture du règlement des astreintes hivernales.

Vote : à l'unanimité

Le Maire rappelle les priorités de déneigement des voiries.

7) Régime des autorisations spéciales d'absence pour le personnel communal

Le Maire explique les nouvelles modalités d'attribution des autorisations spéciales d'absence.

D. Deviterne demande si une harmonie existe entre les communes du Grand Nancy.

Le Maire répond que l'étude comparative a été faite avec certaines communes du Grand Nancy et que Pulnoy était dans tous les cas plus généreuse. Les communes consultées sont elles aussi en train de revoir ce dossier.

Vote : à l'unanimité

8) Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe

Le Maire donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

9) Partenariat entre la ville de Pulnoy et l'Association Locale des Parents d'Elèves (ALPE) : reconduction et modifications de la convention

A. André explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise que l'attribution du fonds de soutien est conditionnée par la rédaction d'un PEDT. A Pulnoy, le PEDT permet de travailler en étroite collaboration avec ALPE.

Pour D. Deviterne, cette délégation de l'organisation des TAP élémentaires à ALPE est excessive.

Le Maire répond que l'association est libre de gérer son activité, mais que la ville conserve un droit de regard de par la convention de partenariat, qui prévoit la communication du bilan financier.

Sortie de M. Marchal-Batt.

D. Deviterne regrette qu'aujourd'hui, ALPE ne rende compte qu'aux parents et à personne d'autre.

Le Maire rappelle que le PEDT permet à la commune d'avoir un certain contrôle sur l'organisation des TAP élémentaires.

D. Deviterne répond que les 98€ demandés par ALPE aux parents doivent correspondre à quelque chose.

Le Maire redit que la commune dispose du bilan financier de ALPE, ce qui permet de voir comment sont utilisées tant les participations des parents que les aides communales.

A. André ajoute que la commune a connaissance du contenu des activités.

Le Maire conseille à D. Deviterne d'assister à l'assemblée générale de l'association, pour obtenir les réponses à ses interrogations.

Pour D. Deviterne, la délégation des TAP à ALPE a quelque chose d'obscur.

Le Maire répond que d'autres communes ont fait aussi le choix de déléguer l'organisation des TAP à une association.

Pour D. Deviterne, le financement devrait être orchestré par la commune, qui devrait décider du prix à payer par les parents.

A. André répond que ALPE ne fait pas n'importe quoi et que le tarif a été discuté avec la mairie, en tenant compte du fonds de soutien et des aides de la CAF.

D. Deviterne répond que les modalités de calcul sont différentes dans les autres communes.

G. Royer ajoute que si les parents ont des soucis avec le prix à payer, ils peuvent intervenir auprès de l'association. La commune a délégué à ALPE, avec le versement d'une subvention. L'association fait l'équilibre et la commune doit faire confiance.

D. Deviterne répond que la commune n'impose pas à l'association un calcul au plus juste. Il rappelle que la commune conserve par ailleurs la part du fonds de soutien des enfants qui ne participent pas aux TAP.

Vote : 4 contre (J. Enel, D. Deviterne, P. Hausermann, I. Chiaramida)
22 pour

10) Demande de subvention de l'Association Sports Loisirs Pulnoy Badminton

N. Jacob explique que l'association s'est restructurée. Les cadres dirigeants dynamiques proposent une activité badminton aux jeunes et ont besoin, dans ce cadre, d'une subvention pour démarrer leur activité.

Sortie G. Royer.

Vote : à l'unanimité

11) Demande de subvention du collège Edmond de Goncourt pour un voyage à Londres

S. Dussiaux explique l'objet de la délibération.

F. Perrollaz et V. Bader, dont les enfants ont participé à ce voyage, ne prennent pas part au vote.

Vote : à l'unanimité

12) Attribution d'une subvention à ALPE pour l'organisation de la Saint-Nicolas des écoles

A. André donne lecture du projet de délibération.

Retour G. Royer.

Vote : à l'unanimité

13) Demande de location du gymnase par l'association sportive et loisirs des sourds de Nancy pour samedi 12 décembre 2015

N. Jacob explique l'objet de la délibération.

Le Maire précise que l'association a déjà occupé le gymnase en 2014.

Vote : à l'unanimité

14) Demande de 5 associations de bénéficier de la salle des 4 Vents pour la soirée du 31 décembre 2015

D. Peltier explique la délibération. La municipalité est favorable au rapprochement des associations.

D. Deviterne félicite cet encouragement au bénévolat mais estime que la commune aurait pu laisser la salle gratuitement.

C. Simon répond que la commune n'en a pas les moyens.

Le Maire répond que ce tarif est tout à fait raisonnable car 119€ représente une participation de 20€ par association.

L. Wehrlen ajoute que la salle est mise à disposition gratuitement, seuls les frais de nettoyage sont facturés.

A la demande de D. Deviterne, M. Ogiez donne le nom des 5 associations concernées : le CAL, ALPE, le Tennis, le Foot et la Boule.

Vote : à l'unanimité

15) Convention d'animation entre la ville de Pulnoy et l'Association « un toit deux générations »

V. Bader explique l'objet de la délibération. Les 300€ couvrent les frais de metteur en scène, l'association ne fait donc aucun bénéfice.

P. Hausermann regrette que 300€ soient donnés à une association qui n'a rien à voir avec Pulnoy alors que la municipalité fait payer l'utilisation de la salle des 4 vents à des associations pulnéennes qui proposent des activités aux enfants.

Le Maire répond qu'il ne s'agit pas de la même chose. Dans la délibération précédente, les 5 associations demandent la salle pour faire la fête, alors que dans cette délibération, la commune achète une prestation.

P. Hausermann regrette que la salle soit donnée gratuitement à cette association non pulnéenne.

Le Maire répond que c'est la commune qui a passé commande, qui achète un service.

ML Masson ajoute que cette association permet le maintien à domicile des personnes âgées.

Vote : 2 contre (P. Hausermann, I. Chiaramida)

1 abstention (D. Deviterne)

23 pour

16) Contrat de dépôt-vente entre la ville de Pulnoy et TRANSDEV

G. Nicola donne lecture de la délibération.

Vote : à l'unanimité

17) Espaces sans tabac : convention entre la ville de Pulnoy et le Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue nationale contre le cancer

M. Amouroux explique l'objet de la délibération : la commune est désignée par l'OMS comme le maillon de proximité pour les actions de santé publique ; elle est aussi sollicitée à travers le contrat local de santé du Grand Nancy pour développer ce genre d'actions. Par ailleurs, le Programme National de Réduction du Tabagisme encourage les polices municipales à faire respecter la loi, en appliquant une amende de 68€. Il encourage aussi les villes à signer le partenariat avec la Ligue, pour obtenir, à terme, le label « Ville sans tabac ».

Le tabac reste la 1^{ère} cause de mortalité en France, avec 73 000 morts par an.

Ces interdictions engendrent des coûts, en raison notamment de la mise en place de panneaux et de cendriers. Le pôle communication va d'ailleurs proposer des visuels. S. Dussiaux, de par sa délégation, est partie prenante.

V. Bader a proposé que cette opération soit organisée avec le Conseil Municipal d'Enfants.

G. Royer demande pourquoi les city stades ne font pas partie de la 1^{ère} vague d'interdiction.

M. Amouroux répond que le décret ne l'a pas prévu. Ils feront néanmoins partie de la 2^{ème} vague.

Le Maire ajoute que l'interdiction de fumer dans les lieux non prévus par le décret fera l'objet d'un arrêté municipal.

G. Royer approuve cette belle initiative.

Vote : à l'unanimité

18) Demande de subvention au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la fourniture et la pose d'un lien radio sur le château d'eau et modification du système de vidéoprotection – modification du montant de la subvention demandée

S. Dussiaux explique l'objet de la délibération.

Le Maire informe D. Deviterne que le bilan de la vidéotranquillité est en cours mais difficile en raison d'une rupture dans le visionnage liée à l'absence de police municipale, et de la panne de 2 caméras.

S. Dussiaux et le service police vont tenter d'exploiter les données disponibles.

Vote : à l'unanimité

19) Budget 2015 : décision modificative n° 2

G. Nicola donne lecture de la décision modificative.

Vote : à l'unanimité

20) **Projet de schéma de mutualisation du Grand Nancy : approbation du Conseil Municipal**

Le Maire explique que la commune a été à l'initiative d'actions de mutualisation entre communes, sans le Grand Nancy. D'autres pistes sont à l'étude entre les DGS de ces communes, avec l'accord des maires. Le schéma ne fait que commencer.

D. Deviterne a toujours à l'esprit la perte de responsabilité des communes, pouvant, à terme, justifier la fusion de communes.

Le Maire répond que les Maires sont très attentifs à cela et donne l'exemple d'une éventuelle future mutualisation de l'exploitation de la vidéotranquillité, par la création d'un Centre de Supervision Urbain.

Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 10 décembre 2015

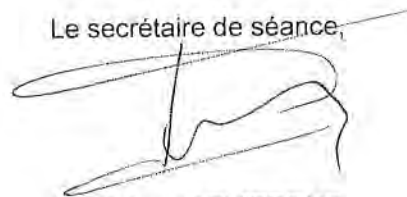
Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Dominique DEVITERNE